

Décision n° 2025-0226
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 29 janvier 2025
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 29 janvier 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-0226
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 29 janvier 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501456	COMMUNE DE BAUME-LES-DAMES	25 BAUME LES DAMES	1 VHF
199901206	CABINET J. SOTTO	75 PARIS 3	1 UHF
200101727	ANABAS GROUPE	95 SOISY SOUS MONTMORENCY	1 UHF
200600092	SGM GESTION	59 LILLE	4 UHF
200700877	ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DE L'ARGOAT	22 LOUDEAC	2 UHF
200900505	BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE	95 BEZONS	2 UHF
201100516	SECAN	38 GRENOBLE	1 UHF
201101603	MAINTENANCE TECHNIQUE OPTIMISEE	93 ST DENIS	1 UHF
201301008	AUBINE	77 EMERAINVILLE	1 UHF
201400106	BSLENTREP PRIV GARDIENNAGE SECURITE	69 LYON 3	1 UHF
201600060	GROUPE SP2	92 PUTEAUX	1 UHF
201600833	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	27 GAILLON	1 UHF
201700589	EN ATTENDANT	92 MALAKOFF	1 UHF
201701322	GROUPE SP2	97 ST PIERRE	1 UHF
201800122	ARVERNE DRILLING SERVICES	47 ROQUEFORT	1 UHF
201900435	SARL ADVANCE PROTECT	93 LA COURNEUVE	2 VHF
201900755	ORBELLO GRANULATS SARTHE	72 COURCELLES LA FORET	1 UHF
202001829	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	91 MASSY	1 UHF
202002082	METEX NOOVISTA SAS	57 SAINT-AVOLD	2 UHF
202100884	PARAPENTE MANIA	14 CLECY	1 VHF
202102305	ELIOR ENTREPRISES	13 MARSEILLE 2	1 UHF
202200543	ICST PROTECT	78 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	1 UHF
202203355	KNIGHT BUILD SARL	92 NEUILLY-SUR-SEINE	1 UHF
202300293	CHATEAUFORM' PARIS	93 SAINT-OUEN-SUR-SEINE	1 UHF
202301282	INDORAMA VENTURES RECYCLING VERDUN	55 LES SOUHESMES-RAMPONT	1 UHF
202301947	SOLUMAT	34 LATTES	4 UHF
202301976	SOLUMAT	05 SERRE CHEVALIER	2 UHF
202400593	PROFIL	31 ARBAS	1 VHF
202401891	SASU BRUNO GAILLARD	78 SARTROUVILLE	1 UHF
202401943	ARENA GRAND PARIS	93 TREMBLAY EN FRANCE	2 UHF
202403385	FRANCE GARDIENNAGE	75 PARIS 15	2 UHF